

Atelier « Comment sauvegarder et maintenir le contrôle communautaire des terres forestières ? »

ACRN, CED, FERN, FPP, ClientEarth

13 – 16 septembre 2011

À l'hôtel Makepe Palace, à Douala, Cameroun

(P.O. Box 1685 Douala, Tél. : +(237) 33 47 49 89, Fax : +(237) 33 47 49 88)

Contexte

Jusqu'à présent, la gestion communautaire des terres forestières a contribué à leur sauvegarde, tandis que le contrôle étatique des forêts a accentué la déforestation et a nui aux communautés qui dépendent de la forêt. L'exploitation forestière et minière, l'agriculture à grande échelle et les projets de conservation ont, dans de nombreux cas, appauvri les communautés, les ont dépossédées de leurs terres traditionnelles et ont provoqué des conflits.

Au cours de la dernière décennie, les terres forestières ont suscité un intérêt croissant notamment en raison de deux préoccupations majeures qui ont servi de catalyseurs importants : l'exploitation forestière illégale (la priorité du processus FLEGT) et les changements climatiques (la priorité du processus REDD). La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sont maintenant engagés dans la négociation ou la mise en œuvre d'accords de partenariat volontaires (APV) et dans l'élaboration de propositions de préparation à la REDD (R-PP) au niveau national.

Les APV FLEGT et les R-PP REDD ont créé des opportunités et des menaces pour les peuples qui dépendent de la forêt. Au sein du cadre de nombreux accords APV FLEGT, un processus d'amélioration de la gouvernance forestière, y compris de réforme juridique, est envisagé avec toutes les opportunités et tous les défis associés. Parallèlement, bien que certaines R-PP REDD offrent la possibilité d'une réforme juridique, un grand nombre de ces propositions risquent d'augmenter/aggraver la marginalisation des populations forestières.

Lors de cet atelier nous étudierons ensemble comment les populations forestières peuvent tirer des bénéfices de ces opportunités et se protéger contre les menaces potentielles. Notre question centrale étant : « Comment sauvegarder et maintenir le contrôle communautaire des terres forestières ? »

Objectifs de l'atelier

- Mieux comprendre la réalité durable de la gestion communautaire des terres forestières ainsi que les avantages en termes d'environnement et de développement pouvant résulter de la reconnaissance de droits fonciers coutumiers dans le droit national et la pratique institutionnelle.
- Mieux comprendre les obstacles juridiques et institutionnels nationaux au contrôle communautaire des terres forestières et mieux comprendre les possibilités de réforme juridique.
- Clarifier le concept du droit coutumier et du droit écrit et comment ces deux régimes de droit peuvent se renforcer l'un l'autre pour favoriser la reconnaissance des droits de tenure.
- Clarifier le concept du droit procédural (droit d'accès à la justice, droit d'accès à l'information, droit à la consultation etc.) dans le cadre de l'application de droits, y compris les droits de tenure.

- Examiner les processus FLEGT et REDD au niveau national et identifier où et comment ils fournissent des opportunités et/ou des menaces en matière d'obtention et de défense du contrôle communautaire des terres forestières, notamment en étudiant des exemples de meilleures pratiques.
- Élaborer un document/une déclaration commune pouvant ensuite être utilisée par des groupes de la société civile dans le cadre de leurs missions de plaidoyer, par exemple en la présentant aux gouvernements locaux et/ou par le biais d'autres tribunes nationales ou régionales pertinentes. Cette déclaration sera également présentée à des représentants du gouvernement camerounais, de la COMIFAC et de la Banque mondiale lors d'une réunion le vendredi 16 septembre 2011.

Participants

- Un minimum de deux représentants de la société civile et/ou des communautés du Liberia, du Ghana, du Cameroun, du Congo Brazzaville, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Gabon.
- Des représentants d'organisations de soutien international, dont FERN, FPP, ClientEarth, RRI, et l'experte en droit foncier, Liz Alden Wily
- Uniquement pendant la 4^e journée : des représentants du gouvernement du Cameroun, de la COMIFAC et de la Banque mondiale.

Ordre du jour

PREMIER JOUR – 13 septembre 2011

Partage d'information

9 h00 - 9h30	Accueil , enregistrement et présentation.
9h30 - 11h00	« Présentation du contexte », une présentation par Liz Alden Wily sur la situation concernant les droits coutumiers/autochtones sur les terres forestières en Afrique et ses implications/menaces, plus un forum aux questions/débat.
11h00 - 11h30	Pause-café
11h30 - 13h00	« Propriété et utilisation communautaire des terres, opportunités et menaces » – Présentations par des représentants de communautés et d'ONG de chacun des sept pays susmentionnés sur la « situation des droits fonciers coutumiers » dans leurs pays respectifs, notamment : <ul style="list-style-type: none">○ si/comment les communautés ont la propriété ou le contrôle de leurs forêts ;○ si/comment les communautés utilisent les forêts et participent à la gestion des forêts de l'État et/ou communautaires ;○ les principales menaces qui pèsent sur le contrôle communautaire (y compris l'acquisition ou la location des forêts à des investisseurs nationaux et étrangers (p. ex. pour la production de biocarburants ou les cultures vivrières), les concessions d'exploitation forestière et minière et les aires protégées, etc.). Présentations par le Cameroun, le Liberia et la République du Congo.
13h00 - 14h00	Déjeuner
14h00 - 15h00	« Propriété et utilisation communautaire des terres, opportunités et menaces » (comme ci-dessus) – Présentations par le Gabon et le Ghana.
15h00 - 15h30	Pause-café
15h30 - 16h30	« Propriété et utilisation communautaire des terres, opportunités et menaces » (comme ci-dessus) – Présentations par la République démocratique du Congo et la République centrafricaine.
16h30 - 17h30	Synthèse des enseignements tirés et des conclusions de la journée. Examen et révision de l'ordre du jour du lendemain.
17h30 - 18h00	Discussions informelles
18h00 - 19h00	Dîner
20h00 - 22h00	Partage de vidéos et films

Trouver des solutions

- Déclarations préliminaires et/ou atelier sur les avantages et les défis concernant la restitution aux communautés des droits sur leurs terres, y compris les questions sur les droit de procédure/droit processuel.
- Ateliers examinant des cas/exemples où des réformes juridiques ou des initiatives forestières communautaires ont abouti à un renforcement du contrôle des communautés.
- Identifier comment les communautés et/ou organisations de la société civile ont pu obtenir de tels résultats.
- Brève explication du processus FLEGT et de la façon dont il peut potentiellement aboutir ou a abouti à des changements sur le terrain, y compris concernant la participation des communautés et de la société civile au niveau local et national, et à des réformes juridiques et institutionnelles. – connexion de ces points avec les enseignements tirés de la veille.
- Brève explication du processus REDD+ et de la façon dont il peut potentiellement aboutir ou a abouti à des changements dans les institutions internationales, à une réforme de la législation nationale ainsi qu'à une évolution des possibilités pour les communautés pour qu'elles redeviennent propriétaires de leurs terres forestières.
- Synthèse des enseignements tirés et des conclusions de la journée.

9h00 - 9h30	« Défis à relever pour que les communautés puissent obtenir et maintenir leurs droits sur leurs terres » Présentation générale
9h30 - 10h30	Présentations sur deux études de cas expliquant « comment » plusieurs initiatives ont abouti au renforcement du contrôle communautaire, p. ex. la réforme de la législation sur les forêts au Cameroun et la réforme de la législation sur les droits communautaires au Liberia.
10h30 - 11h00	Pause-café
11h00 - 13h00	Séance de groupe : Identifier quels outils sont requis au niveau national/communautaire pour renforcer le contrôle communautaire des forêts. Les participants seront divisés en différents groupes pour discuter des besoins et outils, par exemple besoins d'information, outils de plaidoyer, besoins de communications, etc.
13h00 - 14h00	Déjeuner
14h00 - 15h00	Séance de groupe : Répartition des participants en groupes thématiques pour discuter des stratégies/outils spécifiques identifiés lors de la séance de groupe du matin, p. ex. droit international, outils de plaidoyer et d'organisation, garanties juridiques procédurales, communications/mise en réseau, organisation communautaire, etc.
15h00 - 15h30	Pause-café
15h30 - 16h30	Séance de groupe (suite)
16h30 - 17h30	Synthèse des enseignements et conclusions de la journée. Examen et révision de l'ordre du jour du lendemain.
18h00 - 19h00	Dîner
20h00 - 22h00	Partage de vidéos et films

Les façons dont les processus FLEGT et REDD se rapportent aux nouveaux paradigmes sur le droit foncier forestier et la gouvernance des forêts (au plan national et coutumier).

- Comment les processus FLEGT et REDD interagissent-ils avec les enseignements tirés et les conclusions des première et deuxième journées ?
- Dans quelle mesure le processus FLEGT a-t-il un impact sur le contrôle communautaire des forêts ? Examen des défis, menaces et opportunités ainsi que d'exemples de changement positif ou négatif, y compris les réformes juridiques, et des stratégies adoptées.
- Dans quelle mesure le processus REDD a-t-il un impact sur le contrôle communautaire des forêts ? Examen des défis, menaces et opportunités ainsi que d'exemples de changement positif ou négatif, y compris les réformes juridiques, et des stratégies adoptées.
- Synthèse des enseignements tirés et des conclusions.
- Résumé des enseignements tirés et des mesures/stratégies futures, et discussion et validation d'un document commun de prise de position.

9h00 - 10h00	Trois présentations : <ul style="list-style-type: none">○ « Présentation du processus FLEGT »○ « Présentation du processus REDD »○ « Enseignements tirés du processus FLEGT pour la REDD »
10h00 - 11h00	Étude de cas sur la ou les expériences avec le processus FLEGT: expériences positives, expériences négatives concernant la négociation et la mise en œuvre des APV, y compris les processus de réformes juridiques. Discussion de partage d'expérience parmi le groupe.
11h00 - 11h30	Pause-café
11h30 - 12h30	Étude de cas sur la ou les expériences avec le processus REDD : expériences positives, expériences négatives concernant la négociation et la mise en œuvre des APV, y compris les processus de réformes juridiques. Discussion de partage d'expérience parmi le groupe.
12h30 - 13h30	DÉJEUNER
13h30 - 14h30	Examiner les processus FLEGT et REDD au niveau national et identifier où et comment ils fournissent des opportunités ou des menaces pour la défense du contrôle communautaire des terres forestières, notamment en étudiant des exemples de meilleures pratiques.
14h30 - 15h00	Pause-café
15h00 - 16h00	Discussion sur la façon dont les processus FLEGT et REDD se rapportent aux leçons tirées des premier et deuxième jours, notamment en considérant quels besoins, outils et stratégies identifiés lors de la séance de groupe du 2 ^e jour peuvent être utilisés au mieux pour assurer le contrôle communautaire des terres forestières, y compris dans le contexte de ces mécanismes internationaux.
16h00 - 17h00	Synthèse des conclusions, leçons tirées, évaluation et étapes suivantes.
17h00 - 18h00	Présentation de la déclaration et validation par le groupe.
18h00 - 19h00	Dîner
20h00 - 22h00	Mise au point du document/de la déclaration de prise de position par le groupe chargé de l'élaboration en tenant compte de la validation.

QUATRIÈME JOUR – 16 septembre 2011 (pour les participants focalisés sur le Cameroun & facultatif pour les autres)

Matin

- Présentation du document/de la déclaration de prise de position par la société civile et les communautés aux représentants du gouvernement camerounais, de la COMIFAC, de la Banque mondiale et d'importantes ONG de conservation.
- Présentation par Liz aux participants du 4^e jour, y compris les représentants du gouvernement camerounais, de la COMIFAC, de la Banque mondiale et d'importantes ONG de conservation.

Déjeuner & cocktails

Après-midi

- Temps pour des réunions ad hoc entre ceux qui veulent rester pour discuter en petits groupes des conclusions et des solutions pour l'avenir (perspectives).
-